

CONTRAT DE CONCEPTION DE SITE INTERNET

Entre les soussignées

La société EDYS au capital de 7650 Euros, dont le siège social est situé au 3, rue de la gare 27810 Marcilly sur Eure (France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Marseille sous le numéro 484 040 662, représentée par Monsieur Roland GARCIA habilité à signer les présentes.

Ci-après dénommée " le Concepteur "

D'UNE PART

ET

La sociétéau capital deFrancs, dont le siège social est situé à

....., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro, représentée parhabilité à signer les présentes.

Ci-après dénommée " le Client "

D'AUTRE PART

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est fondé sur le/les devis annexés il a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Concepteur à la demande du Client, concevra et réalisera le site Internet du Client puis en assurera la réactualisation.

ARTICLE 2 - DUREE DU CONTRAT

La conception du site Internet conformément au devis annexé au présent contrat devra être achevée au plus tard 3 mois après la signature. L'achèvement de la conception du site Internet devra être constatée par écrit par le Client, qui ne pourra refuser de constater l'achèvement que dans le cas où les termes du devis annexé au présent contrat n'aurait pas été respecté.

Les prestations de réactualisation du site Internet seront fournies pour une durée initiale de 1 an à compter de la date de signature du présent contrat.

Après cette période initiale, la période de fourniture des prestations de réactualisation sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 an, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de 2 mois avant chaque échéance de reconduction, à défaut le tarif de reconduction prévu aux conditions particulières entrera en vigueur.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS DU CONCEPTEUR

3.1 Conception du site Internet

le Concepteur réalisera la conception du service Internet selon les conditions définies dans le devis annexé au présent contrat.

le Concepteur devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Le Client devra communiquer au Concepteur toutes les informations nécessaires et notamment les pages HTML, fichiers images, sons, vidéo, etc... à la conception du site Internet et à sa réactualisation, qui lui seront demandées par le Concepteur.

Le Concepteur devra procéder à la mise en ligne du site Internet et de ses éventuelles réactualisations.

3.2 Réactualisation

Le Concepteur s'engage à réaliser et à mettre en ligne les éventuelles réactualisations du site Internet auxquelles le Client lui demandera de procéder, conformément au devis annexé au présent contrat.

3.3 Travaux exceptionnels

Tous travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent contrat et ses annexes feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE DU CONCEPTEUR

le Concepteur garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le Client dans le devis annexé au présent contrat.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le client s'engage à remettre les éléments , fichiers images, sons, vidéo, etc..., nécessaires à la réalisation du site dans des délais raisonnables et dans les dates prévues pour la conception (art.2). Au delà de cette date chaque intervention fera l'objet d'un devis.

Le Client s'engage à fournir au Concepteur des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 6 - PROPRIETE

L'ensemble des informations apportées par le Client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que ce soit (et notamment les pages HTML, fichiers images, sons, vidéo, etc...) sont et resteront à tout moment la propriété du Client à la condition qu'il en apporte la preuve. Le Concepteur reste propriétaire des images fournies par ses soins, de l'architecture du site ainsi que de tous les éléments constituant le dit site Internet y compris du nom de domaine.

Le client accorde au Concepteur le droit de faire figurer son nom, son logo ou quelque mode d'identification que ce soit sur le site Internet ou sur tout autre document.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

ARTICLE 8 - CONDITIONS FINANCIERES

La création du site Internet du Client sera facturée par le Concepteur pour un montant fondé sur le devis annexé.

Ce paiement s'effectuera de la manière suivante :

- 50% à la commande
- 50% à la livraison, en même temps que le constat d'achèvement des travaux au sens de l'article 2 du présent contrat.

ARTICLE 9 -REFERENCES AU CLIENT

Le Client autorise le Concepteur à utiliser son nom et les produits développés pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale, [sauf sur autorisation expresse et écrite du Client].

ARTICLE 10 - RESILIATION

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations des présentes, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autres formes de notifications notifiant le manquement et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre. Lorsque la résiliation est due à un manquement du Concepteur, celui-ci devra remettre au Client tous les documents en sa possession concernant les travaux effectués dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal compétent du lieu de résidence du Concepteur.

Fait en deux exemplaires originaux

A....., le.....

Pour le Concepteur

Pour le Client

Annexe : Devis